



Responsabilité de l'employeur lors d'un vol de sac à main

Par **eleonore**, le **15/05/2009** à **20:38**

Bonjour,rrnrnJe suis surveillante d'examens sous contrat à durée déterminée... dans le cas présent il s'agissait d'une surveillance d'un concours qui durait 2 jours.rnrnJ'avais entreposé mon sac à main dans le local destiné au vestiaire, à l'administratif....et celui ci a disparu (en fait nous avons été 2 à être victimes de vol). Tous mes papiers se sont envolés, carte grise, portable, clés, argent...rrnrnCela représente un coût important et selon mon assureur, mon assurance responsabilité civile ne couvre pas ce type de vol ; il aurait fallu que cela eut été un vol à l'arrachée.rnrnrnPourriez vous me dire si mon employeur, une société organisatrice du concours, dans un local loué pour l'occasion, ne devrait pas avoir une assurance couvrant ce type d'incident.rnrnEn vous remerciant de votre aidernrnEléonore

Par **citoyenalpha**, le **16/05/2009** à **05:14**

Bonjourrrnrnmdr non pas du tout. Voyez avec votre assurance carte bleue si vous en disposez.